



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 JUN 2020**  
**\*\*\*\***  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 24 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE, Monsieur Etienne MOZUL 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Caroline JAY 2<sup>ème</sup> adjointe, , Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Madame Virginie RECAT, Monsieur Mickaël PIONETTI, , Monsieur Mohamed BEKAOUI, Monsieur Patxi LUBERRIAGA.

**Absents Excusés** : Monsieur Maxime CAFFRAY, Madame Laure AURRIAC

**Procuration** : Monsieur Maxime CAFFRAY à Monsieur Etienne MOZUL

**Secrétaire de séance** : Monsieur Etienne MOZUL

Date de la convocation : 24/06/2020

Date de l'affichage : 24/06/2020

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Nombre de membre ayant une procuration : 1

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Validation et signature du compte rendu du 29 mai 2020 ;
- Démission collective des membres de la liste de Jean LAPASSOUZE transmise en Préfecture ;
- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations ;

**Délibérations** :

- 30062020-01 – Indemnité du Maire,
- 30062020-02 – Programme des travaux forêt 2020,
- 30062020-03 – Demande subvention au Département Fonds d'Equipement des Communes (FEC),
- 30062020-04 – Avenants chantier Maison de la Nature,
- 30062020-05 – Convention avec le centre de loisirs de Mées,
- 30062020-06 – Convention avec l'UCR pour la livraison des repas,
- 30062020-07 – Recrutement d'un agent technique,
- 30062020-08 – Vote du budget primitif de la commune,
- 30062020-09 – Vote du budget primitif du lotissement Bergay,
- 30062020-10 – Demande de subvention projet école numérique,
- 30062020-11 – Désignation des membres de la commission des impôts
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Etienne MOZUL propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 29 mai dernier à la signature des élus.

Après signature du registre des PV par les élus, le Maire poursuit la séance.

**1<sup>er</sup> point : Démission collective des membres de la liste de Jean LAPASSOUZE transmise en Préfecture**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la démission collective de la liste de Monsieur Jean LAPASSOUZE a été transmise et enregistrée par les services de la Préfecture. Désormais le conseil municipal de la commune siègera à 13 membres.

**2<sup>ème</sup> point : Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations**

Monsieur le maire fait part de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

N° 2020-01 : de signer le devis avec la société AGRIVISION DE St Paul-Lès-Dax pour l'achat d'un tracteur tondeuse de marque John Deere pour un montant de 24 800 € TTC payable en 4 fois sans frais soit 4 annuités de 6 200 € ; Cet achat est inscrit au budget 2020.

**Délibérations :**

- **Délibération n° 30062020-01 – Indemnité du Maire**

Monsieur le Maire fait part de son souhait de réduire son indemnité de maire.

Actuellement son indemnité est fixée de droit au taux de 51.60 % qui est le taux réglementaire pour les communes de 1000 à 3499 habitants. Il souhaite baisser le taux à hauteur de 44 %.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, autorisent le maire à baisser son indemnité.

- **Délibération 30062020-02 – Programme des travaux forêt 2020**

La forêt communale est sous gestion ONF (Office National des Forêt) ; chaque année le responsable de l'ONF transmet une liste de travaux à réaliser dans la forêt conformément au plan pluriannuel validé pour 2017-2031.

Cette année sont prévus les travaux de reboisement en pins maritimes sur la parcelle 30b à hauteur de 3 000 €, ainsi que le débroussaillage en plein avant éclaircie sur les parcelles 10, 17a, 2, 27, 29,31,38,4,43a pour un montant de 6910 € ;

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, valident le programme des travaux pour 2020 tel que décrit ci-dessus.

- **Délibération 30062020-03 – Demande subvention au Département Fonds d'Équipement des Communes (FEC).**

Le Fonds d'Équipement des Communes (FEC) est une subvention allouée aux communes chaque année par le Département pour des projets d'équipement. Une enveloppe globale d'un montant de 64 059.00 € est répartie cette année sur l'ensemble des communes de l'agglomération de Dax.

La part revenant à la commune est d'environ 7 000 € sur des projets d'investissement. Monsieur le maire propose de présenter le dossier de l'achat du tracteur tondeuse pour un montant de 24 800 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, autorisent le maire à présenter ce dossier au Fonds d'Équipement des Communes pour 2020.

- **Délibération n° 30062020-04 – Avenants chantier Maison de la Nature**

Monsieur le Maire rappelle le chantier de la maison de la nature en cours de réalisation. Il précise que le chantier a subi quelques retards dus aux intempéries de l'hiver dernier et de la crise sanitaire du covid-19. Les travaux ont maintenant repris et un nouveau planning a été validé par le maître d'œuvre et les entreprises. Il est nécessaire toutefois d'augmenter le délai des travaux de **3 mois** par un avenant.

De plus, Monsieur le Maire précise que certains lots doivent faire l'objet d'un avenant en plus ou moins-value. Ainsi :

**Lot 1 –Gros-œuvre – terrassement enduits extérieurs** : Avenant n° 2 : plus-value de **5 209.90 € HT** ayant pour objet le rattrapage du bon sol et le passage en dalle portée à l'intérieur du bâtiment.

Attributaire : **SARL GUILLAUME** Gilles 457, rue Denis Papin 40990 St Paul-lès-Dax.

Marché initial : 60 862.78 € HT

Marché suite à avenant n° 1 moins-value : 59 016.18 € HT

**Avenant n° 2, objet de la présente délibération : plus-value de 5 209.90 € HT**

Ecart introduit par l'avenant : + 9 %

Nouveau montant du marché : 64 226.08 € HT

**Lot 3 – Menuiseries extérieures** : Avenant n° 1 : moins-value de 1 237.50 € HT ayant pour objet la modification de la porte de service prévue en 2 vantaux et validé en 1 vantail avec grille d'entrée d'air.

Attributaire : **MENISOL 2**, rue des Artisans 40230 Orx

Marché initial : 25 662.50 € HT

**Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value de 1 237.50 € HT**

Ecart introduit par l'avenant : - 5 %

Nouveau montant du marché : 24 425.00 € HT

**Lot 6 – Carrelage** : Avenant n° 1 : plus-value de 2 465.42 € HT ayant pour objet la pose du carrelage sur la totalité de la salle réservée à la chasse, prévue à l'origine que sur une partie.

Attributaire : **SARL Joël LESCA** 699, route de Condrette 40400 Tartas.

Marché initial : 10 487.30 € HT

**Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 2 465.42 € HT**

Ecart introduit par l'avenant : + 24 %

Nouveau montant du marché : 12 952.72 € HT

**Lot 7 bis – Chambre froide** : Avenant n° 1 : plus-value de 560.00 € HT ayant pour objet la mise en place d'une poutre IM09 aluminium non prévue à l'origine dans la salle réservée à la chasse.

Attributaire : **SARL AXIMA REFRIGERATION** France 30, avenue des Frères Lumière 64140 Lons

Marché initial : 16 506.00 € HT

**Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 560.00 € HT**

Ecart introduit par l'avenant : + 3 %

Nouveau montant du marché : 17 066.00 € HT

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2194-1 et suivants,

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, valident l'avenant d'augmentation du délai des travaux de 3 mois et les avenants en plus ou moins-value pour les entreprises précitées.

- **Délibération 30062020-05 – Convention avec le centre de loisirs de Mées**

Le Centre de loisirs de Mées est une entente entre les trois communes Mées, Angoumé et Rivière. Cette entente implique une participation des communes pour la gestion du centre de loisirs basé à l'école de Mées.

A ce titre une convention doit être signée avec la mairie de Mées pour une participation financière conformément à la convention présentée soit à hauteur de 1635 € à verser en juin, septembre et décembre. Le montant définitif sera établi en avril de l'année N+1, suite à la déclaration réelle de l'année N à la CAF.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, autorisent le maire à signer la convention avec le centre de loisirs de Mées pour la participation financière.

- **Délibération 30062020-06 – Convention avec l'UCR pour la livraison des repas**

Monsieur le maire rappelle la demande de disponibilité du cuisinier pour l'année scolaire 2020/2021. Il précise que dans le cas, où le cuisinier souhaiterait reprendre son poste à la cantine scolaire, il serait préférable de poursuivre la livraison des repas en liaison froide avec l'UCR. Il indique qu'en raison de la crise sanitaire du COVID-19 et du protocole mis en place à compter du 11 mai, l'UCR n'a livré que des repas froids. A la rentrée de septembre, il s'engage à veiller à une reprise normale des repas chauds.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité valident la convention avec l'UCR pour la livraison des repas à la cantine scolaire et autorise le maire à la signer.

- **Délibération 30062020-07 – Recrutement d'un agent technique**

Monsieur le maire rappelle que le contrat à durée déterminée de 3 mois de Monsieur Yohann ALETON est arrivé à expiration le 31 mars 2020.

Monsieur le Maire propose de relancer un appel à candidature pour un adjoint technique polyvalent ayant notamment des connaissances en espaces verts et en bâtiment afin de travailler en binôme avec Monsieur Arnaud CASTETS. Il propose un poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 sur une durée de 3 mois dans un premier temps et plus si l'agent rempli correctement sa mission.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, autorisent le maire à procéder à l'appel de candidature et au recrutement de l'agent.

- **Délibération 30062020-08 – Vote du budget primitif de la commune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Etienne MOZUL pour présenter les comptes du budget communal.

Monsieur Etienne MOZUL indique que chaque élu est destinataire des documents budgétaires afférents tant au budget primitif 2020 de la commune qu'à celui du budget annexe du lotissement Bergay.

Il précise que les budgets primaires 2020 proposés au Conseil Municipal ont été élaborés à la suite des commissions municipales qui ont été tenues ainsi qu'il suit :

- commissions des finances du 23 juin 2020
- commission des travaux du 9 juin 2020
- commissions des forêts du 5 juin 2020
- commission des Barthes du 12 juin 2020
- commission école jeunesse du 10 juin 2020

Monsieur Etienne MOZUL présente le budget de la commune sous forme synthétique en commentant les grands chapitres du budget de fonctionnement et les comptes les plus significatifs. Il expose avec plus de concision les orientations d'investissement ; notamment les investissements nouveaux (Cf. infra).

- l'acquisition de la tondeuse (24 600 €)
- l'éclairage du mur à gauche (37 000 €)
- l'Acquisition du terrain longeant la voie ferrée dit "CAZEAUX" (20 000 €)
- les avenants de la Maison de la Nature (solde – et + : 2 981 €)
- l'achat d'une cuve à fuel aux normes (1 100 €)

Le budget primitif 2020 a été élaboré en veillant à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en continuant sa politique d'investissement. Les enjeux principaux de ce budget sont :

- La maîtrise des charges à caractère général,
- La garantie d'une stabilité fiscale,
- La poursuite d'un programme d'investissement financé essentiellement par autofinancement et les subventions.

Il s'équilibre :

⇒ **En dépenses et recettes de fonctionnement à 961 896.53 €.**

⇒ **En dépenses et recettes d'investissement à 786 578.22 €.**

**Ce qui porte un total budgétaire à 1 748 474.75 €  
pour la commune de Rivière-Saas-et-Gourby.**

<b>I – Section de fonctionnement</b>
--------------------------------------

■ **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population notamment :

- La garderie périscolaire,
- La cantine,
- La location des salles communales,
- Les loyers communaux,
- Mais également les recettes des contribuables assujettis aux impôts locaux.

- Les recettes proviennent également des dotations versées par l'Etat, le Département, la CAGD et des organismes divers.
- La commune détient également un massif forestier s'étalant sur 545 hectares porteur de recettes grâce aux ventes de bois estimées cette année à 65 000 € alors qu'en 2019 le montant de ces ventes à été de 150 000 €.

Les taux de la fiscalité locale sont restés constants depuis 2014. Pour l'année 2020, le montant de cette fiscalité locale devrait s'élever à 387 000 €. Pour rappel de ces taux :

- Taxe d'habitation : 14.32 %
- Taxe foncière bâtie : 15.46 %
- Taxe foncière non bâtie : 72.15 %

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, les montants pour 2020 sont en diminution par rapport à 2019 :

- La DGF à 95 953 € (compte 7411) diminution de 2 000 environ ;
- La dotation de solidarité rurale à 28 000 € (compte 74121), en diminution de 1000 € ;
- La Dotation nationale de péréquation à 20 745 € (compte 74127) en diminution de 2300 € ;

Les recettes enregistrent cette année, l'excédent **du lotissement Bergay** pour un montant de 64 315.42 € (compte 7551) qui correspond à l'excédent net dégagé du lotissement ;

**Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 961 896.53 €**

■ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées principalement par :

- **Le 011 : Les charges à caractère général** : pour un montant de 314 000 € (montant qui comprend l'entretien des bâtiments communaux, des Barthes, de la forêt, l'achat des fournitures pour travaux d'entretien, l'alimentation pour la cantine, etc...) ;
- **Le 012 : Les charges de personnel** et frais assimilés pour un montant de 354 400 € : en diminution cette année par rapport à 2019 en raison du départ en disponibilité du cuisinier et d'un départ à la retraite ;
- **Le 014 : Atténuation de produits** pour 95 300 €, correspond au reversement des charges transférées à la CAGD (voirie, ordures ménagères, tourisme, etc...) en augmentation progressive par rapport à 2019 ;
- **Le compte 65** charges de gestion courante pour 146 930 € comprend les indemnités des élus, le SDIS, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions aux associations, etc...
- **Le compte 66** charges financières pour 18 500 € correspond aux intérêts des emprunts.
- **Et le compte 67** charges exceptionnelles pour 4 448.15 €

**Ce qui porte le total des dépenses réelles de fonctionnement à 933 978.15 €**

A ce total et afin d'équilibrer la section de fonctionnement, on ajoute « l'épargne brute » dégagée entre la différence obtenue du total des recettes et le total des dépenses réelles de fonctionnement soit **26 000.00 €**.

**Ce montant constitue l'autofinancement (compte 023), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.**

**Total dépenses de fonctionnement : 933 978.15 + 26 000 + 1 918.38 = 961 896.53 €**

## II – Section d'investissement

■ **Les recettes d'investissement** mobilisées pour financer les investissements comprennent principalement :

- **Le virement de la section de fonctionnement** considéré comme « épargne brute » d'un montant de 26 000 € (compte 021) ;

- **Le FCTVA** (compte 10222) d'un montant de 20 000 € correspond au remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement de l'année N-1 ;
- **La taxe d'aménagement** (compte 10226) estimé cette année à 78 000 € en raison des permis de construire délivrés en 2018 et 2019.
- **Excédent d'investissement reporté** (compte 001) résultat du CA 2019 pour 67 538.36 €.
- **Excédent de fonctionnement capitalisé** (compte 1068) somme dégagée par l'affectation des résultats 2019 pour le financement des restes à réaliser d'un montant de 110 452.48 € ;
- **Les subventions nouvelles pour un montant de 39 970 €**, réparties sur le projet de réhabilitation des aires de jeux et du fronton (5 970 € CAF), l'éclairage du mur à gauche (12 000 € DETR et 15 000 € CAGD) et l'achat du tracteur tondeuse (7 000 € de FEC) ;
- **Les subventions restant à percevoir** d'un montant total de 187 799 € réparties sur les différentes opérations d'investissement en cours de réalisation.
- Le compte 165 dépôts et cautionnement : report de 1600 €
- L'écriture d'ordre pour l'amortissement sur 10 ans des travaux d'enfouissement des réseaux pour 1 918.38 € ; Montant que l'on retrouve avec le compte 6811 en dépenses de fonctionnement (écriture d'ordre qui n'a pas d'incidence financière).

**Le total des recettes d'investissement s'élève à 786 578.22 €**

■ **Les dépenses d'investissement** se composent notamment :

- **Du remboursement du capital des emprunts** pour 95 700.00 € (compte 1641) et du report du dépôts et cautionnement pour 1600 € (cpte 165 qui s'équilibre en recettes),
- **Des achats et équipements nouveaux** pour un montant de 250 788.38 € (compte 21). Ce montant comprend : l'intégration de la voirie du lotissement Bergay pour 200 000 € et la provision pour l'achat d'un tracteur tondeuse (24 600 €), d'une cuve à fuel (1 100 €), d'un terrain et divers équipements pour le service technique.
- **Le report sur les équipements** non individualisés (compte 21) pour un montant de 60 500 € qui comprend pour rappel la provision pour SOLIHA de 30 000 € de la commune et 28 500 € de la Région : la commune servant de « boîte à lettres ».
- **Les opérations reportées et les nouvelles** (compte 23) pour un montant de 371 789.84 €.

Les opérations nouvelles et reportées concernent :

- La rénovation de la maison des associations pour 7 090.48 € ;
- la réhabilitation de l'aire du fronton et des aires de jeux pour 73 000 €
- La sécurisation de la départementale 13 en centre bourg pour 5 000 €
- Circuits pédestres pour 13 600 €
- Maison de la nature pour 236 099.36 €, avenants compris
- L'Eclairage du mur à gauche pour 37 000 € (opération nouvelle)
- Le total des reports s'élève à 333 789.84 € et des opérations nouvelles à 38 000 €

**Le total des dépenses d'investissement s'élève à 786 578.22.00 €.**

La section d'investissement présente un déficit de budgétisation de 27 918.38 € mais équilibré grâce à l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement.

Le présent budget est proposé au conseil municipal qui est invité à se prononcer sur ce dossier. Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent le budget de la commune.

- **Délibération 30062020-09 – Vote du budget primitif du lotissement Bergay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOZUL, adjoint aux finances pour poursuivre la présentation du budget du lotissement Bergay.

Le budget du lotissement Bergay 2020 a été réalisé en tenant compte de sa clôture vu que l'intégralité des lots a été vendue en 2019 et qu'il ne reste que la phase AOR de la maîtrise d'œuvre à solder.

Vue synthétique du budget :

DEPENSES				RECETTES			
N° Compte	Libellé	Proposition	Réalisation	N° Compte	Libellé	Proposition	Réalisation
<b>Fonctionnement</b>				<b>Fonctionnement</b>			
011	Charges à caractères général	172,41		70	Produits des services		
				7015	Ventes terrains		
6045	Etudes prestations services	172,41		7588	Autres produits gestion (arrondis TVA)		
605	Achat matériel, équipement	-					
6068	Autres matières et fournitures			002	Excédent de fonctionnement	117 153,90	
65	Autres charges de gestion courante	64 316,42					
6522	Versement excédent budget principal	64 315,42					
65888	charges diverses (reliquat de TVA)	1,00					
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>64 316,42</b>			<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>117 153,90</b>	
042 -71355	Variation de stocks	52 837,48		042 - 71355	Variation de stocks	172,41	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 326,31</b>			<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 326,31</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
001	Déficit investissement reporté	52 665,07				-	
3555	Terrains aménagés (cpt 33 + trx )	172,41		3555	Reconstitution de stocks	52 837,48	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>52 837,48</b>			<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>52 837,48</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>170 163,79</b>			<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>170 163,79</b>	

Il s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 117 326.31 €  
Et en dépenses et recettes d'investissement à 52 837.48€.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent le budget annexe du lotissement Bergay.

- **Délibération 30062020-10 – Demande de subvention projet école numérique**

Dans le cadre de sa politique de développement du numérique dans l'éducation, l'Etat poursuit son investissement pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles des territoires ruraux. Les communes éligibles sont celles dont la population n'excède pas 3500 habitants et qui n'appartiennent pas à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants.

La subvention de l'Etat couvrira 50 % de la dépense engagée pour l'école, subvention toutefois plafonnée à 7 000 €. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école doit s'élever à minima à 3 000 €.

A ce titre, la commune de Rivière-Saas-et-Gourby en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'école a souhaité présenter un projet d'équipement numérique pour un montant de 8 857.20 € TTC.

Ce projet d'équipement concerne 3 classes CE1, CP et maternelle. Le point fort du projet réside sur le fait que l'école de Rivière a déjà engagé des équipements numériques en 2010, 2016 et 2018 et que cette demande vient poursuivre cette action.

M. le maire demande au conseil de valider ce projet et de solliciter la subvention de l'Etat.

Après avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité valident le dossier de l'école numérique et autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'académie.

### **Délibération 30062020-11 – Désignation des membres de la commission des impôts**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs CCID doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il nous faut donc désigner 24 personnes propriétaires de maison d'habitation et de foncier.

Après avoir sollicité les élus, monsieur le maire se charge de demander auprès d'administrés de la commune et présentera la liste au service des impôts.

Elus désignés :

Titulaires :

Etienne MOZUL  
Yves SERVOIS  
Caroline JAY  
Virginie RECART

Suppléants :

Christel PAGEOT  
Marie PE  
Patxi LUBERRIAGA  
Mickaël PIONNETI  
Mohamed BEKAOUI  
Sylvie POMMIES  
Laure AURRIAC  
Maxime CAFFRAY

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20 heures 45.

Le maire,